

DEPARTEMENT DES LANDES
 COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 15
 Nombre de votants : 21
 Date de convocation : 21/09/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 27 septembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS), CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme COURROS Evelyne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Conseil Départemental – Projet de travaux en Centre-ville - Convention

Dans le cadre de la revitalisation du Centre de Ville et des aménagements des espaces publics, la Ville de TARTAS a souhaité s'engager dans un programme de réhabilitation de l'hyper centre-ville. Aussi, après différentes études avec les services techniques municipaux, le cabinet qui accompagne la commune pour la maîtrise d'œuvre, les services de la CCPT, du SYDEC, du Conseil départemental des landes et plus particulièrement l'unité territoriale et différents partenaires, un programme de travaux est prévu entre le mois de décembre 2017 et l'année 2018, touchant d'une part la traversée de TARTAS depuis le pont jusqu'à la place du LUC, et d'autre part la Place GAMBETTA, la Place Aristide BRIAND et la rue Victor HUGO.

Différents aménagements vont être réalisés afin de répondre aux normes d'accessibilité, favoriser le parcours de la personne, sécuriser la circulation et le stationnement, tout en répondant à un meilleur accès des commerces et des riverains de l'hyper centre. En même temps que ces travaux les différents réseaux vont être revus par les différents opérateurs et concessionnaires.

Dès lors dans le cadre de ce projet, pour un programme estimé à un peu plus d'1 million d'euros, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à :

- Procéder à toutes procédures de commande publique
- Lancer toutes études ou démarches dans le cadre de ce projet
- Demander toutes participations ou subventions auprès du Département, de l'Etat, ou tous organismes, la commune étant chef-lieu de canton, Commune centre-bourg
- Signer toutes conventions ou documents se rapportant à ce projet.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget, et pourront faire l'objet d'une AP/CP.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à :

- Procéder à toutes procédures de commande publique
- Lancer toutes études ou démarches dans le cadre de ce projet
- Demander toutes participations ou subventions auprès du Département, de l'Etat, ou tous organismes, la commune étant chef-lieu de canton, Commune centre-bourg
- Signer toutes conventions ou documents se rapportant à ce projet.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget, et pourront faire l'objet d'une AP/CP.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES